

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 16 juin 2020)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 26 MAI 2020, À 18 H 36, PAR VISIOCONFÉRENCE À PARTIR DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues (à 18 h 38);

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 28 avril 2020 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

- 4-1 Bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, au 22 mai 2020 – Dépôt;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration et évaluation), Partie 2, au 22 mai 2020 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 22 mai 2020 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 22 mai 2020 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 22 mai 2020 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Prévention incendie), Partie 9, au 22 mai 2020 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 11-05 (Service juridique), Partie 11, au 22 mai 2020 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun item

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Rapport trimestriel des fonds FLI-FLS du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 – Approbation;
 - 6-2 Cours d'eau Guilbert, principal et branches B, D et E – Municipalité de Saint-Barnabé-Sud (19/3892/356) / Cours d'eau Ruisseau Rouge, branche 4 – Ville de Saint-Hyacinthe (19/452511/358) – Contrat 005-2020 – Appel d'offres – Résolution numéro CA 20-04-53 – Modification – Autorisation;
 - 6-3 Cours d'eau Mont-Louis, principal et branches 3, 4, 6 et 7 – Ville de Saint-Pie et municipalité de Saint-Dominique (19/5996/348) – Cours d'eau Ménard, branche A (19/10279/347) – Ville de Saint-Pie – Contrat 006-2020 – Appel d'offres – Résolution numéro CA 20-04-54 – Modification – Autorisation;
 - 6-4 Cours d'eau Jolicoeur, principal et branches 1 et 4 – Municipalités de Saint-Damase et de Rougemont (19/1970/346) – Contrat 007-2020 – Appel d'offres – Modification – Autorisation;
 - 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 36.

Monsieur Richard Veilleux se joint à la présente réunion à 18 h 38.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 20-05-59

CONSIDÉRANT que conformément au 10^e alinéa de l'*Arrêté numéro 2020-004* de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 17 mars 2020 et adopté en vertu des articles 118 et 123 de la *Loi sur la santé publique* (chapitre S-2.2) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ordonné par le *Décret numéro 177-2020* daté du 13 mars 2020 et prolongé par les *Décrets numéros 222-2020* du 20 mars 2020, *388-2020* du 29 mars 2020, *418-2020* du 7 avril 2020, *460-2020* du 15 avril 2020, *478-2020* du 22 avril 2020, *483-2020* du 29 avril 2020, *501-2020* du 6 mai 2020, *509-2020* du 13 mai 2020 et *531-2020* du 20 mai 2020, les membres du comité administratif tiennent la présente séance par visioconférence.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 2- SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2020 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

CA 20-05-60

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 28 avril 2020 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Afin de s'assurer que les mesures de distanciation physique adoptées par le gouvernement du Québec, les séances du comité administratif se tenant à huis clos, la période de questions se fait par courriel transmis avant midi la journée de la tenue de la séance du comité administratif et répondues pendant la période de questions.

À midi, le 26 mai 2020, aucune question n'avait été reçue.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-05
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 22 MAI 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, daté au 22 mai 2020, au montant de 313 176,84 \$ et de 422 500 \$ pour le FLI/FLS - Prêts Aide urgence PME, tel que soumis.

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-05
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 22 MAI 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 22 mai 2020, au montant de 573 914,90 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-05 (POSTE DE
POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 22 MAI 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 22 mai 2020, au montant de 14 539,05 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-05 (TRANSPORT
ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU
22 MAI 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 22 mai 2020, au montant de 126 157,60 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-05
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8,
AU 22 MAI 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 22 mai 2020, au montant de 9 017,56 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-05 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 22 MAI 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 9, daté au 22 mai 2020, au montant de 7 513,37 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 11-05 (SERVICE JURIDIQUE), PARTIE 11, AU 22 MAI 2020 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 11-05 (Service juridique), Partie 11, daté au 22 mai 2020, au montant de 10,05 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun item

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **RAPPORT TRIMESTRIEL DES FONDS FLI-FLS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2020 – APPROBATION**

CA 20-05-61

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 16-02-31 adoptée le 22 février 2016 où il était prévu qu'un état des fonds FLI-FLS soit déposé quatre fois par année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le comité administratif de l'état des fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseiller au financement daté du 15 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PRENDRE ACTE du rapport relatif aux fonds FLI-FLS pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020, tel que soumis; et

DE DÉPOSER, lors de la prochaine séance du conseil de la MRC des Maskoutains, ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **COURS D'EAU GUILBERT, PRINCIPAL ET BRANCHES B, D ET E – MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD (19/3892/356) / COURS D'EAU RUISSEAU ROUGE, BRANCHE 4 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE (19/452511/358) – CONTRAT 005-2020 – APPEL D'OFFRES – RÉOLUTION NUMÉRO CA 20-04-53 – MODIFICATION – AUTORISATION**

CA 20-05-62

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-01-24, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2020, à l'effet d'autoriser les services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux concernant le cours d'eau Guilbert, principal et branches D et E (19/3892/356), situé dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 20-04-53 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 28 avril 2020, a autorisé la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 005-2020 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Guilbert, principal et branches D et E (19/3892/356), situé dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, et au cours d'eau Ruisseau Rouge, branche 4 (19/452511/358), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro CA 20-04-53 afin d'ajouter à l'autorisation d'aller en appel d'offres concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Guilbert (19/3892/356) pour le contrat 005-2020, la branche B de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet aux cours d'eau daté du 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue par visioconférence le 19 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution numéro CA 20-04-53, adoptée par le conseil lors de sa séance du 28 avril 2020 en remplaçant le paragraphe du dispositif par celui-ci :

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 005-2020 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Guilbert, principal et branches B, D et E (19/3892/356), situé dans la municipalité de Saint-Barnabé-Sud, et au cours d'eau Ruisseau Rouge, branche 4 (19/452511/358), situé dans la Ville de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **COURS D'EAU MONT-LOUIS, PRINCIPAL ET BRANCHES 3, 4, 6 ET 7
– VILLE DE SAINT-PIE ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE
(19/5996/348) – COURS D'EAU MÉNARD, BRANCHE A (19/10279/347)
– VILLE DE SAINT-PIE – CONTRAT 006-2020 – APPEL D'OFFRES –
RÉSOLUTION NUMÉRO CA 20-04-54 – MODIFICATION –
AUTORISATION**

CA 20-05-63

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-01-17, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2020, à l'effet d'autoriser les services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux concernant le cours d'eau Ménard, embranchement A (19/10279/347), situé dans la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-01-18, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2020, à l'effet d'autoriser les services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux concernant le cours d'eau Mont-Louis, principal et branches 3, 4, 5, 6, et 7 (19/5996/348), situé dans la Ville de Saint-Pie et la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 20-04-54 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 28 avril 2020, a autorisé la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 006-2020 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Décharge des Douze Nord, principal (19/5355/355), situé dans la municipalité de Saint-Damase et la Ville de Saint-Pie, et au cours d'eau Ménard, branche A (19/10279/347), situé dans la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro CA 20-04-54 afin d'ajouter à l'autorisation d'aller en appel d'offres concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Décharge des Douze Nord, principal (19/5355/355) et au cours d'eau Ménard, branche A (19/10279/347) pour le contrat 006-2020, les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Mont-Louis, principal et branches 3, 4, 6, et 7 (19/5996/348), situé dans la Ville de Saint-Pie et la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution numéro CA 20-04-54 afin de retirer de l'autorisation d'aller en appel d'offres concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Décharge des Douze Nord, principal (19/5355/355) et au cours d'eau Ménard, branche A (19/10279/347) pour le contrat 006-2020, les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Ménard, embranchement A (19/10279/347), situé dans la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet aux cours d'eau daté du 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue par visioconférence le 19 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution numéro CA 20-04-54, adoptée par le conseil lors de sa séance du 28 avril 2020 en remplaçant le paragraphe du dispositif par celui-ci :

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 006-2020 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Décharge des Douze Nord, principal (19/5355/355), situé dans la municipalité de Saint Damase et la Ville de Saint-Pie, et au cours d'eau Mont-Louis, principal et branches 3, 4, 6, et 7 (19/5996/348), situé dans la Ville de Saint-Pie et la municipalité de Saint-Dominique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **COURS D'EAU JOLICOEUR, PRINCIPAL ET BRANCHES 1 ET 4 –
MUNICIPALITÉS DE SAINT-DAMASE ET DE ROUGEMONT
(19/1970/346) – CONTRAT 007-2020 – APPEL D'OFFRES –
MODIFICATION – AUTORISATION**

CA 20-05-64

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-03-111, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 11 mars 2020, à l'effet d'autoriser les services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs à la conception des travaux concernant le cours d'eau Jolicoeur, principal, branche 1 (19/1970/346), situé dans les municipalités de Saint-Damase et de Rougemont;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 20-04-55 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 28 avril 2020, a autorisé la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 007-2020 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Jolicoeur, principal, branches 1 et 4 (19/1970/346), situé dans les municipalités de Saint-Damase et de Rougemont;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter à l'autorisation d'aller en appel d'offres concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Jolicoeur, principal, branches 1 et 4 (19/1970/346) pour le contrat 007-2020, des travaux d'empierrement de courbes et de réparation de talus;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet aux cours d'eau daté du 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion tenue par visioconférence le 19 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AJOUTER à l'appel d'offres pour le contrat 007-2020 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Jolicoeur, principal, branches 1 et 4 (19/1970/346), situé dans les municipalités de Saint-Damase et de Rougemont, des travaux supplémentaires d'empierrement de courbes et de réparation de talus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 20-05-65

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la rencontre à 18 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 11 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière